

Retrait des préenseignes dans les villes de moins de 10 000 habitants : « Sans dérogation, on va mourir »

À Woignarue, un restaurateur se bat pour garder ses préenseignes qui indiquent le chemin qui mène à son établissement. La loi de 2010 qui les interdit entre en vigueur.

Publié le 6 Fév 18 à 17:01



« En campagne, il y a un savoir-faire, il faut qu'on nous laisse le faire savoir ! » Franck Galand, gérant de la taverne « Chés troés piots coéchons » à Woignarue, est en colère. Le 10 janvier, il reçoit un courrier de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme. Elle lui demande de retirer ses deux préenseignes, les panneaux indiquant une activité à proximité, sous trente jours, comme l'y oblige une loi adoptée lors du Grenelle de l'environnement 2 en 2010. La date de mise en application de cette loi pour réduire la pollution visuelle varie selon les préfetures.

Des panneaux « essentiels »

Pour le restaurateur, c'est un coup de massue :

« On est excentrés des rues passantes. 30 à 70 % des clients nous trouvent via les panneaux... C'est essentiel pour notre survie. Sans dérogation, on va mourir. »

Le chef et son co-gérant Alain Longuemart ont ouvert la taverne en 2010. S'ils commencent à remonter la pente aidés de leurs deux salariés, la suppression des préenseignes les inquiète. « On risque de se retrouver avec une boîte fermée même plus vendable et en plus on s'occupe de la cantine scolaire ! »

Une indignation nourrie par un sentiment d'injustice :

« Pourquoi au-dessus de 10 000 habitants on les laisse, mais dans les campagnes on nous demande de les enlever ? Si au moins c'était pour tout le monde pareil ! »

s'insurge Franck Galand, un brassard noir autour du bras en signe de protestation. Dans les grandes villes, aucune distinction n'est faite entre la publicité et les préenseignes, toutes sont autorisées.



« C'est un coup fatal »

Pour Charles-Edouard Barbier, représentant de la fédération des Bistrots de Pays, cette loi creuse le fossé entre villages et grandes villes :

« Là où il y a le plus besoin de ces préenseignes, c'est dans les campagnes. La clientèle est plus âgée et moins connectée. Sur d'autres territoires on a vu des

établissements perdre 10 à 40 % de leur chiffre d'affaires, certains ont dû fermer. Ce n'est pas seulement à cause de cette loi, mais elle s'ajoute à d'autres difficultés. C'est un coup fatal. »

En plus des restaurateurs, les hôtels, les campings municipaux ou non, les stations-service et les artisans pouvaient poser des préenseignes et sont donc concernés par cette mesure.

Le retrait des panneaux a aussi ses défenseurs comme **l'association Paysages de France** qui lutte contre la pollution visuelle. Pour ses membres, cette loi est nécessaire et motivée par le non-respect de la réglementation d'un trop grand nombre, notamment la grande distribution. Quatre préenseignes maximum étaient autorisées dans un rayon de 5 km de l'établissement. « Dans le Morbihan, un fast-food avait posé 24 préenseignes ! On trouve parfois des panneaux à 30 km du lieu... C'est monnaie courante et trop difficile à contrôler », explique **Pierre-Jean Delahousse, porte-parole de l'association.**

Un début de solution ?

Pour pallier le manque de signalétique, les sites locaux peuvent bénéficier de panneaux normalisés avec un symbole de l'activité, comme une fourchette et un couteau, et leur nom. Ils sont parfois financés par l'organisme responsable de la route. « Ils seront favorisés mais ne s'en rendent pas encore compte, assure **Pierre-Jean Delahousse.** Avant, leurs panneaux étaient noyés parmi d'autres. Ils auront le privilège d'en avoir un officiel et rassurant et sans limite de distance. On ne souhaite pas porter préjudice à ces établissements, il faut voir les points positifs. »



« Ce n'est pas suffisant »

À Woignarue, deux panneaux homologués indiquent la taverne « Chés troés piots coéchons ». Des supports qui ne convainquent pas vraiment le gérant :

« Il [le Département] a compris notre problématique, mais ce n'est pas suffisant. On est vus mais pas reconnus ! On n'a pas encore les outils pour passer uniquement au numérique, on est en zone blanche ou grise ici ! »

Le gérant a lancé une pétition sur le site [change.org](https://www.change.org) pour que ses panneaux puissent rester en place. Les lettres préfectorales devraient continuer d'arriver chez ses confrères, petit à petit.

[Pauline Dewez](#) L'Éclaireur du Vimeu